

## Elections au conseil d'école : Notice pour le vote

Le bureau de vote sera ouvert dans l'école :  
**le vendredi 7 octobre 2016**  
**de 8h00 à 12h00**  
dans la salle polyvalente de la maternelle.

Afin de ne pas perturber les cours, je vous encourage à **voter par correspondance. Chaque parent est électeur et peut donc voter.**



### Votez par correspondance, c'est facile.

L'électeur insère le bulletin de vote (ne comportant ni rature ni surcharge) dans **la petite enveloppe de couleur bleue**. Cette enveloppe ne doit porter aucune mention ni aucun signe distinctif.

L'électeur place ensuite cette petite enveloppe bleue dans **l'enveloppe jaune** étiquetée à son nom, qu'il cache et sur laquelle il appose sa signature.

### Vous pouvez confier cette enveloppe à votre enfant dès demain (cahier de liaison).

Les enveloppes doivent parvenir au bureau de vote avant l'heure de clôture du scrutin, c'est-à-dire le vendredi 07 octobre à 12h00.

